

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 6 mars 2012, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield à la suite de la renonciation à l'avis de convocation par chacun des membres dudit conseil.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation est donné à la suite de la renonciation à l'avis de convocation par chacun des membres dudit conseil.

2012-03-111

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE PROCÉDER SANS L'OCTROI DE SOUMISSION À DES TRAVAUX DE CERTAINES SECTIONS DE SON RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD PIE-XII

VU les travaux de construction de l'autoroute 30 dans le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., et plus particulièrement dans le secteur du boulevard Pie-XII;

ATTENDU QUE Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. a octroyé les travaux de terrassement (voirie) et drainage de ce secteur à Excavation Loiselle & Frères inc.;

ATTENDU QUE ces travaux sont actuellement en cours et comportent l'exécution de travaux majeurs, notamment l'élargissement à 4 voies et la construction d'un égout pluvial, sur une partie du boulevard Pie-XII;

ATTENDU QU'il apparaît que sur le plan technique et financier, la Ville aurait grand avantage à profiter de l'exécution de ces travaux par Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. pour remplacer certaines sections de son réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur cette partie du boulevard Pie-XII;

ATTENDU QUE ces travaux sont évalués à la somme de 325 000 \$;

VU l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux conditions qu'il pourrait déterminer, de permettre à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'octroyer sans demander de soumissions un contrat pour le remplacement, dans le cadre des travaux actuellement exécutés par Excavation Loïselle & Frères inc. pour Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., sur une partie du boulevard Pie-XII, de certaines sections de son réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur cette partie du boulevard Pie-XII.

ADOPTÉ

2012-03-112 SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC NOUVELLE AUTOROUTE 30 S.E.N.C. OU EXCAVATION LOISELLE & FRÈRES INC. POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD PIE-XII

VU la demande d'autorisation transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à la réalisation de travaux de certaines sections de son réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du boulevard Pie-XII sans demander de soumission;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. et/ou Excavation Loïselle & Frères inc. comportant des clauses et conditions jugées acceptables par le Service du contentieux de la Ville, relatif à la réalisation de travaux de certaines sections de son réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du boulevard Pie-XII, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministre demandée aux termes de la résolution numéro 2012-03-111.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2012-03-113 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 13, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 6 mars 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier